



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/511

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse partielle des Célestins, Théâtre de Lyon, au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, du 8 au 13 février 2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/511 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE PARTIELLE DES CELESTINS, THEATRE DE LYON, AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON, DU 8 AU 13 FEVRIER 2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon réalise un atelier théâtre chanson (a capella) autour de l'œuvre de la thématique « Proust et le Café-concert ». Il sera dirigé par Pierre Kuentz dans le cadre d'une résidence théâtre – art dramatique, la semaine du 8 au 14 février 2021.

Il a sollicité la Ville de Lyon afin d'organiser cette semaine de répétitions artistiques et éducatives du 8 au 13 février 2021, aux Célestins, Théâtre de Lyon.

Il est convenu de mettre à disposition du Conservatoire la salle Célestine.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de la Salle Célestine conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

À titre d'information, la valeur de la mise à disposition est de 21 800,00 € HT, soit 26 160,00 € TTC (TVA : 20%).

Les frais techniques et les frais de personnel seront refacturés au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon pour un montant de 516,00 € HT, soit 619,20 € TTC (TVA : 20%).

Au vu du protocole sanitaire de la Ville de Lyon pour les manifestations en intérieur dans les salles municipales, et du décret du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19, le conservatoire pendra en charge les frais liés à l'exploitation des lieux qui feront l'objet d'un devis au préalable (nettoyage et désinfection de la salle, des sanitaires et autres zones de contact).

La convention, jointe au rapport, formalise cette mise à disposition, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1 - La gratuité partielle de la mise à disposition des espaces de la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon du 8 au 13 février 2021 est approuvée.
- 2 - La convention établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, concernant cette mise à disposition est approuvée.
- 3 - Les dépenses et les recettes correspondantes seront prélevées et imputées sur les crédits du budget 2021, opération Salles.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

Grégory DOUCET